

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AVELUY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Membres en exercice : 13 Présents : 11 Absents : 2 Votants : 13

Etaient présents : M. Christophe **BUISSET**, M. Dominique **MILLE**, M. Thierry **CRAMPON**, M. Julien **MOURET**, Mme Annie **LEJEUNE**, Mme Virginie **LECOINTE**, M. Daniel **VALVEKENS**, Mme Paule **CLIQUET**, M. Didier **FOLLET**, Mme Laëtitia **CHABÉ**, M. Philippe **ANDRÉ**.

Etaient absents : M. René **FIERS** (donne pouvoir à M. Christophe **BUISSET**), Mme Martine **BRÉART** (donne pouvoir à Mme Paule **CLIQUET**)

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire de séance Mme Annie **LEJEUNE**.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2024

M le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 26 juin 2024.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

Ordre du jour

- Allocation rentrée scolaire 2024
- Convention au service de médecine préventive du CDG 80
- Convention du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la CCPC
- Devis **SIGNA-TP** sécurisation routière
- Modification du taux de la taxe d'aménagement
- Modification des demandes de subvention pour le projet de la salle multi-activités
- Groupement d'achat d'énergie coordonné par la FDE80 – changement de fournisseur
- Éclairage public rue du Vélodrome
- Droit d'initiative et questions diverses

Allocation rentrée scolaire 2024 1.04.09.2024

M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal la possibilité de reconduire l'aide accordée à l'occasion de la rentrée scolaire versée aux élèves fréquentant une classe d'un lycée d'enseignement général ou technologique (seconde, première et terminale) ou un lycée professionnel (BAC PRO, CAP, BEP).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer un montant de 60 euros d'allocation rentrée scolaire pour l'année 2024.

Pour l'obtention de cette aide, un certificat de scolarité pour l'année 2024-2025 ainsi qu'un RIB devra être fourni avant le 30 novembre 2024. Une information sera distribuée à cet effet.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme 2.04.09.2024

M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal le renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme CDG80 et donne lecture de cette convention.

Le Conseil Municipal de la commune d'Aveluy,

Vu le Code du Travail ;

- Vu le Code de la Santé Publique ;

- Vu le Code de déontologie médicale ;

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,

- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive,

- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

- Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Interministérielles,

- Vu le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat,

- Vu le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ; approuve le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ; autorise M. le Maire à signer ladite convention avec effet au 1er janvier 2024 et inscrit les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Convention du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot 3.04.09.2024

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Pays du Coquelicot a approuvé lors de sa séance du 24 juin dernier, des nouvelles modalités de financement du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Il convient de procéder à la signature de la nouvelle convention mise à jour pour la commune d'Aveluy. M. le Maire donne lecture des modalités de cette nouvelle convention. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle convention et autorise M. le Maire à signer la convention au profit de la commune d'Aveluy pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Modification du taux de la Taxe d'Aménagement 4.04.09.2024

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux de la Taxe d'Aménagement est institué de plein droit en l'absence de toute délibération, à 1%. Il précise que la commune peut faire évoluer ce taux dans le cadre de la notion de frais substantiels liés à l'urbanisme et les équipements publics.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ; le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le taux de la Taxe d'Aménagement de 1,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Éclairage public rue du Vélodrome – Convention Fédération Départementale d’Energie de la Somme
5.04.09.2024

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d’éclairage public qui consiste à la mise en place de 3 mâts autonomes Rue du Vélodrome étudié par la Fédération Départementale d’Energie de la Somme pour un montant de 23 114,00 € TTC, ainsi que le plan de financement. Il précise que si le Conseil accepte, il sera établi entre la FDE 80 et la Commune, une convention pour la maîtrise d’ouvrage et des travaux suivant le plan suivant :

Coût hors taxe des travaux	:	18 200,00€
Frais de maîtrise d’œuvre 7%	:	<u>1 274,00€</u>
Montant total hors taxes de l’opération	:	19 474,00€
TVA	:	<u>3 640,00€</u>
		23 114,00 € TTC

Montant pris en charge par la Fédération	:	8 554,00€
(20% du coût hors taxes des travaux)		
Contribution de la commune	:	<u>14 560,00€</u>
	:	23 114,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d’adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, d’autoriser M. le Maire à signer la convention pour la Maîtrise d’ouvrage, d’accepter la contribution financière de la commune estimée à 14 560,00 € et de transférer la délégation de maîtrise d’ouvrage à la FDE 80.

Éclairage public rue du Vélodrome Ajout lanterne et prise– Convention Fédération Départementale d’Energie de la Somme 6.04.09.2024

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d’éclairage public qui consiste à ajouter une lanterne et une prise au 26 rue du Vélodrome étudié par la Fédération Départementale d’Energie de la Somme pour un montant de 1 334,00 € TTC, ainsi que le plan de financement. Il précise que tout comme le projet d’éclairage public rue du Vélodrome, il convient de signer une convention de maîtrise d’œuvre entre la commune et la FDE8 avec les modalités comme suit :

Coût hors taxe des travaux	:	1 050,00 €
Frais de maîtrise d’œuvre 7%	:	<u>74,00 €</u>
Montant total hors taxes de l’opération	:	1 124,00 €
TVA	:	<u>210,00 €</u>
		1 334,00 € TTC

Montant pris en charge par la Fédération	:	494,00 €
(20% du coût hors taxes des travaux)		
Contribution de la commune	:	<u>840,00 €</u>
	:	1 334,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d’adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, d’autoriser M. le Maire à signer la convention pour la Maîtrise d’ouvrage, d’accepter la contribution financière de la commune estimée à 840,00 € et de transférer la délégation de maîtrise d’ouvrage à la FDE 80.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique) 7.04.09.2024

M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal le fait de prendre une délibération d'ordre général afin de pouvoir en cas d'absence d'un agent en poste afin de permettre le remplacement d'un agent en poste momentanément absent.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ; décide, d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement en adéquation au poste à remplacer et de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. - de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Questions diverses :

Point travaux : Dans le cadre de la gestion de la circulation et de la sécurité dans la commune, M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal la question des ralentisseurs. Les retours au sujet évoqué sont qu'il convient de faire un point sur la situation actuelle, les problématiques soulevées, et les pistes pour envisager des solutions alternatives. Il est évoqué que le retrait des ralentisseurs doit être accompagné de solutions efficaces et adaptées afin de garantir un équilibre entre la sécurité routière, le confort des usagers et le respect des normes. Une démarche concertée sera effectuée auprès des services routiers du Conseil Départemental de la Somme.

M. le Maire évoque l'importance de maintenir le niveau de sécurité et de propreté dans la commune. Il précise que les retours positifs concernant le passage de la balayeuse sont encourageants ; de nombreux habitants ont exprimé leur contentement face au résultat après le passage de cette balayeuse, les zones ciblées, notamment les caniveaux ont bénéficié d'un nettoyage en profondeur et le résultat est probant. Un suivi des retours sera effectué pour évaluer la satisfaction et ajuster l'organisation si nécessaire.

Il est évoqué la possibilité de réaliser un aménagement autour du monument aux morts afin de valoriser cet espace emblématique et de le rendre plus esthétique ; mettre en valeur le monument afin de renforcer le caractère solennel et symbolique de cet espace, mettre en lumière l'importance historique, mémorielle du monument (pierre).

M. le Maire souligne l'importance effectivement de cet aménagement, la commission travaux se rendra sur place pour étudier la meilleure solution et un suivi sera réalisé pour avancer sur le projet dans les meilleurs délais.

La question des hautes herbes présentes dans le cimetière a été évoquée, suscitant des préoccupations quant à l'entretien et à l'aspect visuel de ce lieu de recueillement. M. le Maire a souligné l'importance d'intervenir rapidement pour remédier à ce problème. Il est évoqué d'augmenter la fréquence des interventions pour couper les herbes, d'étudier les meilleures possibilités afin de veiller à l'image et au respect du cimetière.

Remerciements : M. le Maire remercie au nom de la municipalité et en son nom personnel, l'implication de M. LECOINTE dans le projet d'apposition du blason tricolore en façade de l'école, après les travaux réalisés de rénovation de la toiture et du mur.

M. le Maire tient à relayer et souligner les remerciements exprimés par les associations locales pour le soutien et la collaboration de la commune dans leurs différentes activités.

Point école : M. le Maire évoque que la rentrée scolaire a été l'occasion de faire un point sur les effectifs dans les écoles de la commune ; 24 élèves pour la classe de Mme PECOUL et 28 pour la classe de Mme BLONDIN. Une analyse de ces effectifs vise à anticiper d'éventuels besoins en termes de ressources humaines ou d'adaptations pédagogiques. Il est relevé que les effectifs de cette année sont presque identiques à ceux de l'an dernier ; une vigilance constante et une concertation active avec les parties prenantes (membres du conseil d'école, enseignants, éducation nationale) permet de garantir un environnement d'apprentissage optimal pour les élèves.

M. le Maire évoque que les élèves de la classe de CM2 sont invités à participer à une journée dédiée aux Jeux Paralympiques. Le Conseil Municipal se réjouit de cette belle opportunité. Cette journée sera très certainement pour eux, une expérience inoubliable qui leur permettra de développer un regard neuf sur les défis et les réussites des personnes en situation de handicap.

M. Thierry CRAMPON lors de la dernière réunion, avait évoqué plusieurs points liés à l'organisation et au déroulement de la fête communale ; il en résulte que les tickets offerts le lundi après-midi ont été remis principalement aux enfants présents et s'étant manifesté à la mairie, contribuant ainsi à leur plaisir et à l'animation de l'évènement, 32 tickets ont été remis cette année (chiffre en progression). M. Thierry CRAMPON tient à souligner et remercier les employés communaux pour leur engagement et leur efficacité dans l'organisation de la fête. Les efforts collectifs ont pu contribuer à la réussite de la fête et à la satisfaction générale des participants.

M. Julien MOURET évoque que des actions d'entretien et d'aménagement sont prévus notamment au niveau du chemin d'accès à l'étang communal.

Du grattage de route sera réutilisé pour améliorer le revêtement du chemin d'accès à l'étang communal, cette opération vise à améliorer la praticabilité de cette voie pour les usagers, notamment en période de mauvais temps.

L'entreprise CHATELIN interviendra pour effectuer des travaux de curage sur les fossés, ces travaux visent à dégager les fossés des dépôts de terre, végétation et autres obstructions. Ces travaux sont réalisés pour améliorer l'écoulement des eaux, maintenir les abords des routes en bon état et éviter les dégradations dues aux débordements d'eau.

Mme Paule CLIQUET a soulevé la question de l'entretien du chemin communal sans issue, rue Perdu, exprimant des interrogations sur le fait que les travaux d'entretien ne sont pas réalisés jusqu'à l'extrémité de ce chemin. Elle précise que cette situation pourrait engendrer des désagréments pour les usagers, notamment en termes de praticabilité et d'esthétique. Elle demande les raisons de cet entretien partiel et si une intervention peut être envisagée pour entretenir le chemin dans sa totalité.

Il est évoqué que l'objectif étant de garantir une gestion équitable et efficace des chemins communaux pour le confort et la satisfaction des habitants, un passage sera effectué par les employés communaux.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat Parcours Emploi Compétence actuellement en cours au sein de la commune arrive à son terme à la fin du mois de septembre et que de ce fait, l'employé communal sera seul à compter de cette date. Il rappelle que ce contrat PEC avait été une opportunité pour la commune de bénéficier d'une personne supplémentaire pour l'entretien de la commune et souligne l'importance de faire preuve de compréhension et d'adaptabilité.

Mme Virginie LECOINTE évoque que la soirée sur le thème des années 90 se tiendra le 12 octobre à la salle des fêtes de Bouzincourt, cet évènement organisé par l'association ALFA vise à rassembler les habitants autour d'un moment convivial et festif.

Il est évoqué la question de l'herbe qui repousse sur le toit de l'Eglise, mettant en évidence l'esthétique, l'enjeu d'entretien et de préservation du patrimoine communal. L'entreprise qui a effectué les travaux sera de nouveau sollicitée pour une intervention.

La séance est levée à 20h52

Le Maire	La Secrétaire de séance
	